

Gisors -27-

Route d'Evreux à Gisors

"Domaine de Saint Luc"

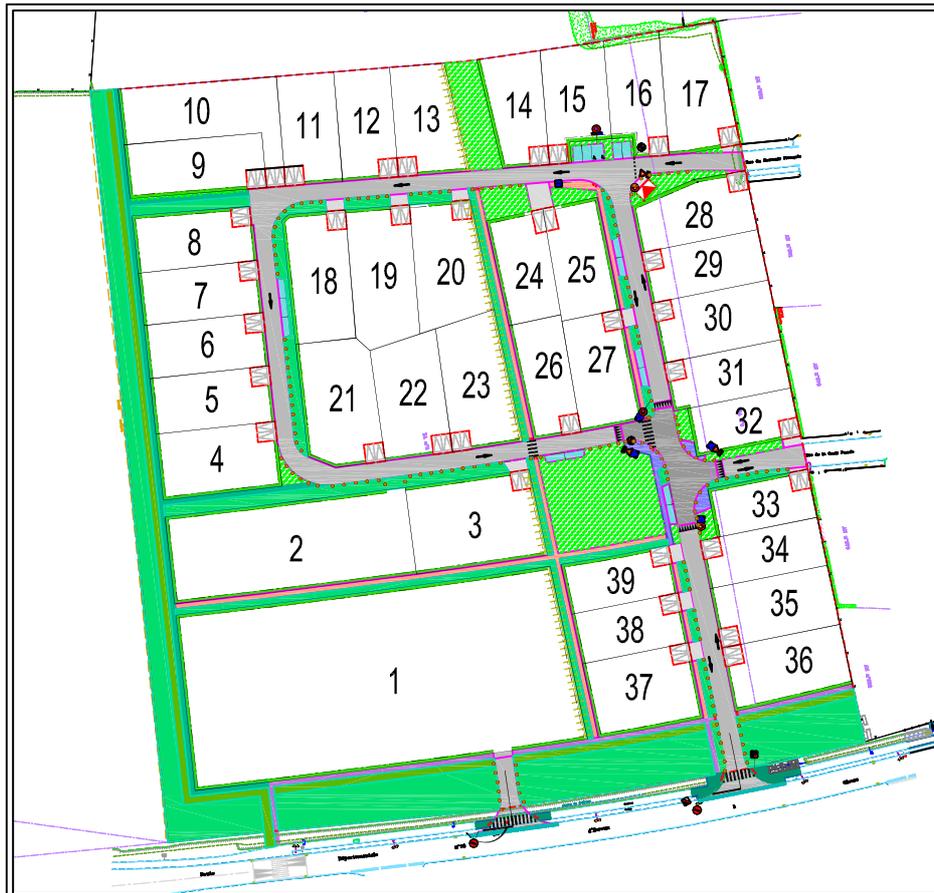


DOCUMENT PROVISOIRE LOT N°21

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



26/10/2015

LEGENDE

Aménagement des entrées charretières:
à la charge des acquéreurs

- Coffret Gaz
- Coffret EDF
- Citerneau EAU
- Regard FT
- Candélabre
- Boîte de branchement Eaux Pluviales

LÉGENDE DU RÉGLEMENT GRAPHIQUE

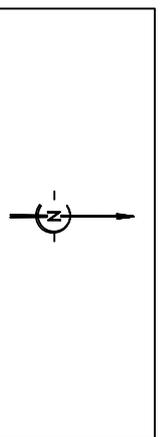
- ZONE DIMPLANTATION LIMITE**
- zone d'implantation limitée à des constructions d'une hauteur maximale de 3m à l'actuelle ou m50 au talus
 - zone non aedificandi obligatoirement composée d'un dispositif paysager renforcé
- ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES**
- localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone discos interdit non close)
 - localisation de l'implantation de l'accès à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretière obligatoirement
 - localisation obligatoire de l'accès à la parcelle n°1

TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

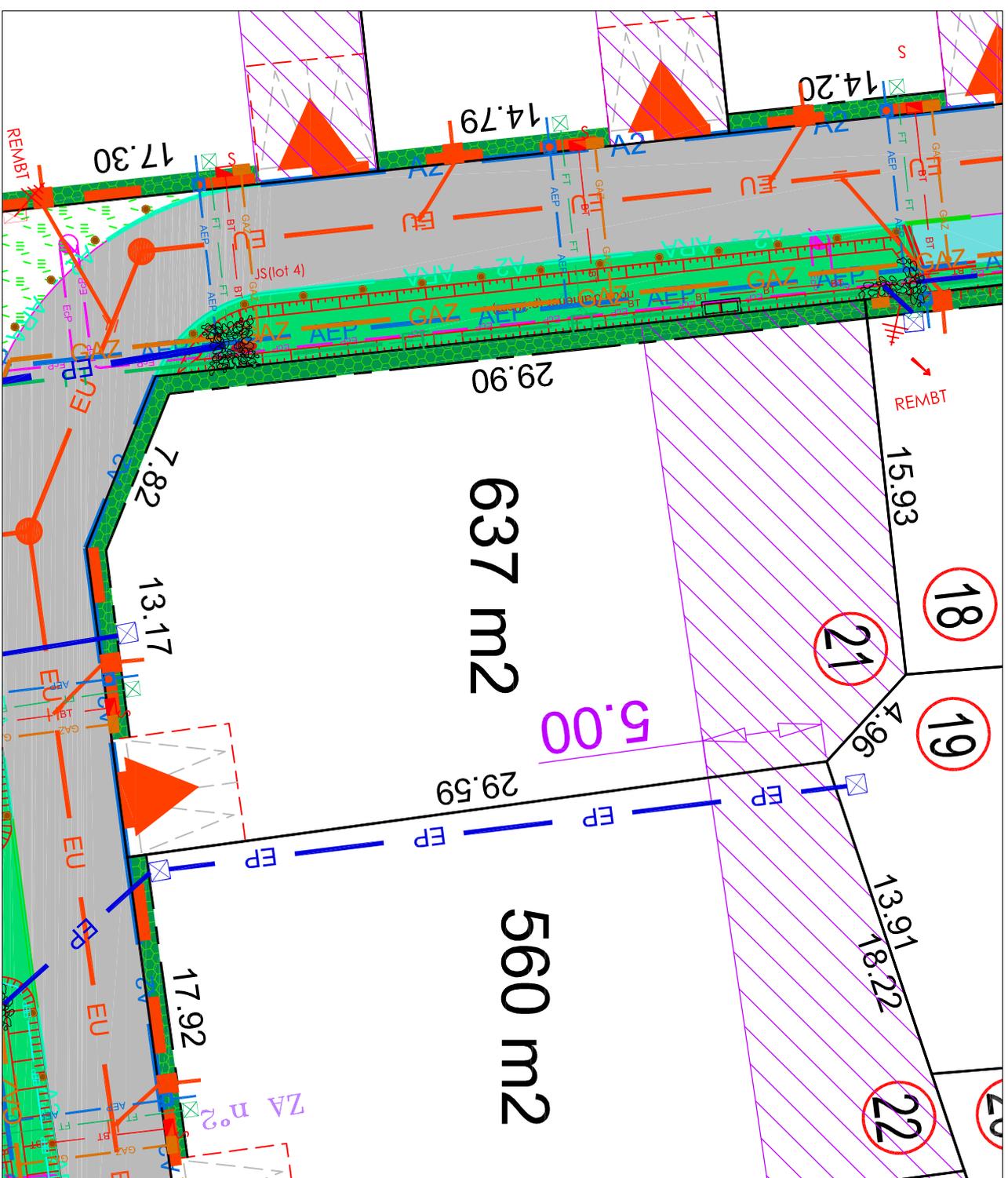
- plantation d'une haie champêtre obligatoire à 0,40 m de la limite de parcelle (hauteur max. 1m50) avec clôture de type grillage ou végétaux soudés en retrait, côté intérieur, à 0,50m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1m50).
- plantation d'une bande de garrigues obligatoire dans une largeur de 0,80m à la limite de parcelle selon la palette fournie, avec clôture de type grillage en acier galvanisé ou végétaux soudés en retrait, côté intérieur, à 0,50m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1m50).



Gisors -27-
Route d'Evreux à Gisors
"Domaine de Saint Luc"
ALTITUDE LOTISSEMENT



Les côtes de niveaux , la position des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux
Seul les plans de vente définitifs auront valeur juridique



637 m²

560 m²

Les surfaces indiquées ne seront définitives qu'après le bornage des lots

Echelle 1/250e